37E CONGRÈS 2019, L'UNION DANS L'ACTION

# ORDRE DU JOUR, FONCTIONNEMENT ET RÈGLES DE PROCÉDURE

Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN
CSN

# Table des matières


**Ordre du jour** **5**

**Invitation** **9**

**Fonctionnement du congrès** **10**

Horaire du congrès 10

Kiosques 11

Répartition et plan des salles 12

Informations utiles 13

Ateliers 15

**Règles de procédure** **16**

Procédures générales 16

Procédure d'élections 18

# Ordre du jour

## Lundi 10 juin

**8 h à 16 h** **Inscriptions (salle 519 A et B)**

**9 h à 10 h** **Session d'accueil pour les nouvelles et les nouveaux délégués**

**10 h** **Plénière (salle 520)**

- Ouverture officielle du 37e congrès par la présidente, madame Dominique Daigneault
- Intervention de Jacques Létourneau, président de la CSN
- Intervention de Jean-Philippe Viau, du SEOM (FAE), pour le Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM)
- Intervention de la Table de concertation sur le racisme systémique Invité-es : Samira Laouni et Will Prosper
- Explications du fonctionnement du congrès et de diverses procédures par la secrétaire générale
- Nomination de la secrétaire d'appui au congrès
- Rapport préliminaire du comité des lettres de créance
- Adoption de l'ordre du jour du 37e congrès
- Adoption du procès-verbal du 36e congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN
- Admission des visiteuses et des visiteurs
- Affiliation des nouveaux syndicats
- Nomination des personnes présidente et secrétaire des élections au comité exécutif et au conseil syndical et explication de la procédure des élections
- Présentation de la Déclaration d'engagements

**12 h 30** **Pause du dîner**

**14 h** **Plénière (salle 520)**

- Premier rapport du comité des lettres de créance
- Rapport sur les finances
  - États financiers 2016-2018
  - Rapport du comité de surveillance
  - Proposition financière
  - Hypothèse budgétaire 2019-2021 et politiques de dépenses du conseil central

**15 h 30** **Pause-santé**

- Propositions de modifications aux statuts et règlements
- Bilan des activités 2016-2019

**17 h 30** **Coquetel d'ouverture (Terrasse du Palais des congrès)**

## Mardi 11 juin

**8 h à 16 h** **Inscriptions (salle 519 A et B)**

**9 h** **Ateliers sur les propositions**

**10 h 30** **Pause-santé**

**10 h 45** **Ateliers**

**12 h 30** **Pause du dîner**

**14 h** **Ateliers**

**15 h 30** **Pause-santé**

**15 h 45** **Ateliers**

**17 h** **Ajournement**

## Mercredi 12 juin

**8 h à 16 h** **Inscriptions (salle 519 A et B)**

**9 h** **Plénière (salle 520)**

- Présentation de trois fronts de lutte
- Deuxième rapport du comité des lettres de créance

**9 h 30** **Forum ouvert**

L'union pour un plan d'action

- Présentation de la démarche
- Démarche de la CSN sur la vie syndicale :

Invité : Jean Lortie, secrétaire général de la CSN

**Tables rondes**

Exemples inspirants à mettre au jeu pour se doter d'un plan d'action sur la vie syndicale

- STT CPE Montréal Laval : Faire reculer une association patronale

Invitée : Carole Leroux

- STT Accueil Bonneau : 15 $ l'heure

Invité : Vincent Masson

- STT Hôtel Gouverneur Place Dupuis : Une vie syndicale inclusive

Invitée : Angie Panagiotakopoulos

**10 h 45** **Pause-santé**

**11 h** **Forum ouvert**

- Discussion en table ronde pour identifier des enjeux sur la vie syndicale
- Partage des bonnes idées

**12 h 00** **Pause du dîner**

Les questions de privilège doivent être remises par écrit au secrétariat général du congrès au plus tard à 16 h, le mercredi 12 juin 2019.

**13 h 30** **Plénière (salle 520)**

- Présentation de trois fronts de lutte
- Troisième rapport du comité des lettres de créance

**Forum ouvert**

**14 h** **Plan d'action**
- Bilan des échanges
- Les suites à donner
- Mot de la fin

**15 h 45** **Pause-santé**

**16 h** **Plénière (salle 520)**
- Comité de mobilisation
- Se mettre en action pour la syndicalisation

**Présentation de la CSN**
- Assurance-médicaments

**17 h** **Ajournement**

## Jeudi 13 juin

**8 h à 12 h** **Inscriptions (salle 519 A et B)**

**9 h** **Plénière (salle 520)**
- Présentation de trois fronts de lutte
- Quatrième rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du comité synthèse des ateliers

**10 h 30** **Pause-santé**

**10 h 45** **Plénière**
- Rapport du comité synthèse (suite)

**11 h 15** **Conflits en cours**

**12 h**

Fermeture des inscriptions et fin des mises en candidature aux postes du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central

**12 h 30** **Pause du dîner**

**14 h** **Plénière (salle 520)**
- Présentation du front de lutte solidarité internationale
- Solidarité internationale

  Invités : Benedicto Martínez Orozco, Frente autentico del Trabajo (FAT)

  Invités : Peter Knowlton, United Electrical, Radio and Machine Workers of America (UE)

**15 h 30** **Pause-santé (Leucan – Défi têtes rasées)**

**15 h 45** **Plénière (salle 520)**
- Cinquième rapport du comité des lettres de créance
- Rapport du comité synthèse (suite)

**16 h 30** **Mises en candidature au comité exécutif et au conseil syndical**

**16 h 45** **Intervention des candidates et candidats aux postes en élection**

**17 h 15** **Ajournement**

**18 h** **Coquetel de solidarité (Holiday Inn Sinomonde)**

## Vendredi 14 juin

**9 h** **Plénière (salle 520)**

- Rapport sur les finances
  - États financiers 2016-2019
  - Rapport du comité de surveillance
  - Proposition financière
  - Hypothèse budgétaire 2019-2021 et politiques de dépenses du conseil central
- Propositions de modifications aux statuts et règlements
- Rapport du comité synthèse des ateliers (suite)

**10 h 30** **Pause-santé**

**10 h 45** **Plénière (salle 520)**

- Questions de privilège

**11 h 50** **Explication de la procédure d'élection par la présidence des élections**

**12 h** **Pause dîner**

Élections au comité exécutif et au conseil syndical (1er tour)

**14 h** **Plénière**

- Rapport du comité synthèse (suite)
- Rapport de la présidence des élections
- Élections au comité exécutif et au conseil syndical (2e tour si nécessaire)
- Élection du comité des lettres de créance
- Élection du comité de surveillance des finances
- Installation des membres du comité exécutif et du conseil syndical

**Mot de clôture de la présidence**

# COQUETEL d'ouverture

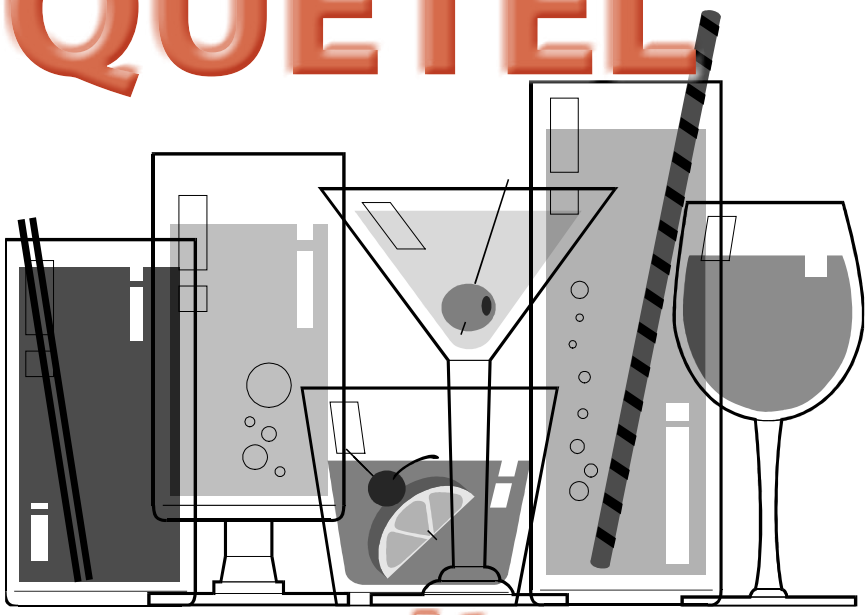

## Célébrons ensemble l'ouverture du 37e Congrès du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN !

En prévision du 100e anniversaire du Conseil central du Montréal métropolitain – CSN, nous vous invitons à venir entendre Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, qui est aussi notre conteur syndical. historien de formation, Jean Lortie sait transmettre avec passion son attachement à la CSN et ses composantes.

« Avant même la fondation de la CTCC en 1921, plusieurs conseils centraux avaient pris racine dans plusieurs régions du Québec. Comment cela se fait-il ? Je vous en parle ce soir au coquetel d'ouverture du 37e congrès ».

— Jean Lortie

## Le lundi 10 juin 2019
## de 17 h 30 à 19 h
## Sur la Terrasse du Palais des congrès

# Fonctionnement

## Horaire

### Ouverture

le lundi 10 juin 2019 à 10 h
salle 520 du Palais des congrès de Montréal

### Clôture

le vendredi 14 juin 2019

### Heures des séances

| | | |
|---|---|---|
| le lundi | 10 juin | de 10 h à 17 h |
| le mardi | 11 juin | de 9 h à 17 h |
| le mercredi | 12 juin | de 9 h à 17 h |
| le jeudi | 13 juin | de 9 h à 17 h 15 |
| le vendredi | 14 juin | de 9 h à 17 h |

### Heures des pauses

| | |
|---|---|
| Pauses-santé : | de 10 h 30 à 10 h 45 |
| | de 15 h 30 à 15 h 45 |
| sauf le mercredi | de 10 h 45 à 11h |
| | de 15 h 45 à 16 h |

Il n'y a pas de pause le lundi avant-midi.

### Pauses du dîner

| | |
|---|---|
| du lundi, mardi, jeudi : | de 12 h 30 à 14 h |
| le mercredi : | de 12 h à 13 h 30 |
| le vendredi : | de 12 h à 14 h |

## Inscriptions au congrès

### Salles 519 A et B

### Horaire

| | | |
|---|---|---|
| le lundi | 10 juin | de 8 h à 16 h |
| le mardi | 11 juin | de 8 h à 16 h |
| le mercredi | 12 juin | de 8 h à 16 h |
| le jeudi | 13 juin | de 8 h à 12 h |

Fin des inscriptions officielles le jeudi à 12 h

La salle des inscriptions sera fermée pour la pause du dîner tous les jours de 12 h 30 à 13 h 45, sauf le lundi 10 juin.

## Kiosques

**Le lundi 10 juin 2019**

- Kiosque des grévistes : Geste de solidarité

**Le mardi 11 juin 2019**

- Kiosque des grévistes : Geste de solidarité

**Le mercredi 12 juin 2019**

- Kiosque des grévistes : Geste de solidarité
- Kiosque de la syndicalisation
- Kiosque de la mobilisation
- Kiosque de l'entraide
- Kiosque comité immigration et relations ethnoculturelles
- Kiosque comité éducation
- Kiosque comité jeunes

**Le jeudi 13 juin 2019**

- Kiosque des grévistes : Geste de solidarité
- Kiosque Fondaction
- Kiosque Caisse d'économie solidaire
- Kiosque Bâtirente
- Kiosque comité LGBT
- Kiosque comité environnement et développement durable
- Kiosque comité d'action en santé sécurité (CASS)

**Le vendredi 14 juin 2019**

- Kiosque des grévistes : Geste de solidarité

La brigade verte sera présente toute la semaine.

## Répartition des salles

| | |
|---|---|
| Accueil des congressistes | Foyer |
| Aide aux petits syndicats | 519 A et B |
| Appareils d'interprétation simultanée (traduction) | Arrière de la salle 520 (plénière – près de la régie) |
| Centre des messages | 522 B |
| Comité synthèse des ateliers | 522 A et 518 A (mercredi) |
| Inscriptions | 519 A et B |
| Salle de votation | 519 A et B |
| Secrétariat du comité exécutif | 522 C |
| Secrétariat général du congrès | 522 B |
| Service d'ordre | 518 B |
| Session d'accueil des nouvelles et nouveaux délégués | 518 A |
| Kiosques thématiques | Foyer |
| Information | 518 C |
| Défi Leucan | Foyer |
| Vente des billets pour la soirée de solidarité | Kiosque des grévistes |
| Expositions mercredi et jeudi | 524 |
| Viva Léa ! (Léa Roback) | |
| Mois de l'histoire des Noirs | |

### Salles des ateliers

| | |
|---|---|
| Atelier 1 | 518 A |
| Atelier 2 | 520 A et d |
| Atelier 3 | 520 B |
| Atelier 4 | 520 C |
| Atelier 5 | 520 E |
| Atelier 6 | 520 F |
| Atelier 7 | 521 A |
| Atelier 8 | 521 B |
| Atelier 9 | 521 C |
| Atelier 10 | 525 A |
| Atelier 11 (en anglais) | 525 B |

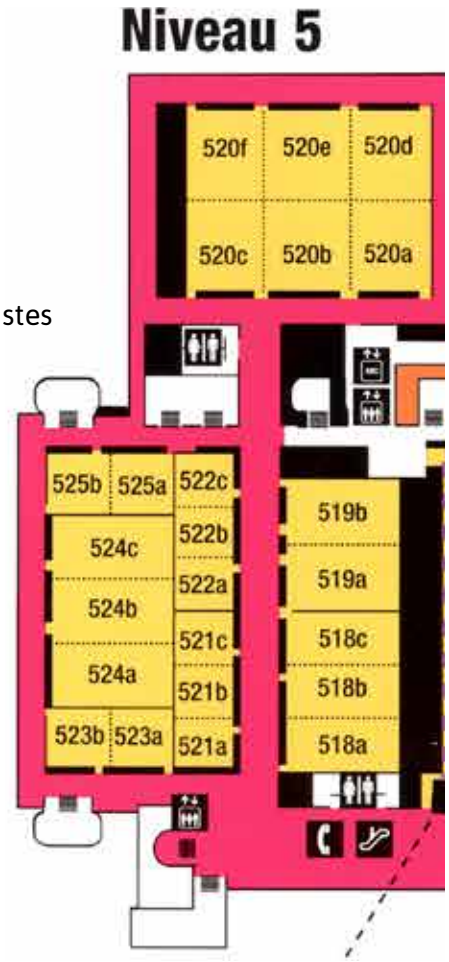


Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès, à la salle 522 B.

## Informations utiles

**Session d'accueil pour les nouvelles et nouveaux délégués**
À l'intention des délégué-es qui assistent à leur premier congrès, le responsable de la formation du conseil central a préparé une rencontre de familiarisation au déroulement et au contenu du 37e congrès. Les nouvelles et nouveaux délégués sont cordialement invités à y participer. Cette session se tiendra le lundi 10 juin, de 9 h à 10 h, à la salle 518 A.

**Aide financière aux petits syndicats, aux syndicats en organisation, en grève ou en lockout**
Si votre syndicat est admissible à une aide financière du conseil central pour participer au congrès, vous êtes priés de rencontrer les responsables à la salle 519 A et B durant les heures mentionnées à l'horaire des inscriptions.

**Infolettre du 37e congrès**
Vous désirez rencontrer l'équipe de l'information ? Elle sera heureuse de vous accueillir à la salle 518 C.
Heure de tombée pour les textes ou les messages dans l'infolettre : 12 h

**Objet de solidarité**
Pour le 37e congrès, le conseil central innove et présente plusieurs objets de solidarité. Afin de respecter l'esprit écoresponsable de notre événement, le comité chargé de réfléchir à l'objet de solidarité a opté pour faire un encan. En effet, des objets de mobilisation utilisés lors de luttes antérieures seront mis aux enchères. Tout au long de la semaine, vous pourrez acheter des coupons qui vous permettront de miser sur la valeur des objets. Le dévoilement des gagnants se fera lors de la soirée de solidarité, le jeudi 13 juin. Finalement, tous les membres de l'exécutif se sont engagés à mettre une de leur création aux enchères, il faudra deviner qui est l'artiste derrière l'œuvre.

**Service de traduction simultanée en plénière**
Comme par le passé, nous offrons un service de traduction simultanée en plénière pour les délégué-es anglophones. Les appareils d'interprétation sont disponibles à l'arrière de la salle de la plénière, près de la régie technique.

**Secrétariat général du congrès**
Le numéro de téléphone pour le secrétariat (centre des messages) est le 514 789-3420. Signalons qu'aucun service de photocopies n'est disponible.

**Messages pour diffusion en plénière**
Les messages doivent être écrits et remis une heure avant chaque pause, au secrétariat général du congrès, à la salle 522 B. Seuls les messages autorisés seront diffusés.

**Affichage et distribution de documents**
Tout affichage ou toute distribution de documents, de tracts, de dépliants, de journaux, etc. devra être préalablement autorisé par la secrétaire générale du conseil central, Manon Perron, ou les personnes qui la représentent, Michèle Delsemme ou Jean-François Coutu au secrétariat de l'exécutif à la salle 522 C, ou au 514 598-2028 ou 514 598-2031.

**Objets perdus**
Pour les objets perdus, veuillez vous adresser au secrétariat général du congrès (salle 522 B).

**Vestiaire**
Il n'y aura malheureusement aucun service de vestiaire pendant le congrès. À l'ajournement des séances, les portes des salles seront verrouillées. La salle du service d'ordre, 518 B, servira de vestiaire aux congressistes le jeudi 13 juin, dès 17 h pour le dépôt des sacoches du congrès afin « d'alléger » votre participation à la soirée de solidarité.

**Assistance paramédicale - secourisme**
Vous pouvez recourir à une assistance paramédicale rapidement en vous adressant au secrétariat général du congrès (522 B) ou par l'entremise d'une personne du service d'ordre du congrès.

**Pour toute urgence**
**Centre opérationnel de sécurité (COS)**
En cas d'urgence (médicale ou autre), composez le 555 sur un interphone afin de joindre un agent. Il n'est pas recommandé de composer directement le 911. Le service de sécurité du Palais des congrès se chargera d'établir cette communication.

**Transport**
La station de métro Place d'Armes est directement reliée au Palais des congrès situé au 201, avenue Viger Ouest. Pour les personnes intéressées, sachez qu'il y a aussi une station Bixi à proximité du Palais des congrès.

## Les ateliers

### Choix et rôle des ateliers

Le travail en atelier se tient le mardi 11 juin. Onze ateliers sont prévus, dont un en anglais.

### Fonctionnement des ateliers

Les délégué-es en atelier prennent connaissance du rapport du comité exécutif et des propositions soumises au congrès. Ils doivent d'abord disposer de ces propositions, des périodes de débat y sont prévues. Ces périodes doivent être respectées par l'ensemble des ateliers. Le code des règles de procédure s'y applique.

### Le comité synthèse

Les propositions adoptées en atelier sont acheminées au comité synthèse. Ce comité reçoit l'ensemble des propositions adoptées par les ateliers et recommande au congrès l'adoption des propositions, lesquelles peuvent tenir compte des amendements ou des sous-amendements adoptés par un ou des ateliers. Ces recommandations deviennent les propositions principales qui seront mises aux voix.

Le comité synthèse est désigné par le comité exécutif du conseil central. Le mandat de ce comité consiste donc à préparer et à présenter en plénière un rapport faisant état des propositions et des amendements adoptés en atelier dans l'ordre suivant :

- la proposition soumise aux ateliers ;
- la façon dont les ateliers en ont disposé (adoptée, amendée, etc.) ;
- les amendements soumis au congrès par les ateliers ;
- la recommandation du comité synthèse.

De plus, après avoir disposé de toutes les propositions du comité exécutif, il présente les nouvelles propositions se rattachant aux sujets discutés.

En plénière, le vote se prend sans discussion sur la recommandation du comité synthèse, sauf si un amendement est apporté par une ou un délégué. Cette dernière ou ce dernier ne peut amender la proposition principale du comité synthèse que par un amendement qui a été adopté par au moins un atelier.

Dès qu'il y a proposition d'un amendement, les règles de procédure s'appliquent.

# Règles de procédure

## Procédures générales

**Représentation**
Le congrès regroupe les délégué-es officiels ou leurs substituts, désignés par les syndicats affiliés dont les lettres de créance ont été vérifiées par le comité des lettres de créance et qui sont accrédités par le congrès. Chaque syndicat affilié en règle avec le mouvement a droit à un nombre de délégué-es correspondant à la moyenne annuelle de ses membres cotisants au cours de la dernière année.

**Calcul des délégué-es :**

| | |
|---|---|
| 1 à 399 membres | 2 délégué-es |
| 400 à 599 membres | 3 délégué-es |
| 600 à 799 membres | 4 délégué-es |

Ainsi, à chaque tranche de 200 membres, on ajoute une ou un délégué additionnel. Les syndicats peuvent désigner des délégués substituts; cependant, le nombre de ces délégués ne peut dépasser celui des délégués officiels.
Les membres du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central ont le statut de délégué-e officiel au congrès.

**Pouvoirs**
Le congrès est l'autorité suprême du conseil central. Il reçoit et adopte les rapports qui lui sont soumis. Il adopte les états financiers des trois dernières années et le budget du mandat à venir.
Il élit les membres du comité exécutif, du conseil syndical et des comités prévus aux statuts et règlements. Il peut, seul, modifier les statuts et règlements du conseil central.

**Quorum**
Le quorum du congrès est de 20 pour cent des délégué-es officiels inscrits.

**Participation au congrès et identification**
Tous les délégué-es officiels accrédités par le congrès ont le droit de parole et le droit de vote. Pour favoriser la plus grande expression, on accorde la priorité aux délégué-es qui ne se sont pas encore exprimés sur une question avant d'accorder un deuxième tour de parole à une ou un délégué qui aurait déjà parlé sur le sujet (maximun 5 minutes au 1er tour, 3 minutes au 2e tour).
Les délégué-es substituts, les membres du comité exécutif de la CSN, des fédérations et des autres conseils centraux de même que les salarié-es du mouvement ont droit de parole mais n'ont pas le droit de vote. Les visiteuses et les visiteurs admis par le congrès n'ont ni droit de parole, ni droit de vote.

Pour participer au congrès, les délégué-es officiels et substituts, les journalistes, les visiteuses et les visiteurs, les personnes invitées et les salarié-es devront porter leur carte d'identification à l'entrée de la salle. Cette carte devra être bien en vue.

**Cocardes**

**avec droit de parole et de vote**

| | |
|---|---|
| Les délégué-es officiels dûment accrédités | (BLANC) |

**avec droit de parole seulement**

| | |
|---|---|
| Les délégué-es substituts | (LIME) |
| Les salarié-es du mouvement | (ROUGE) |
| Membres du comité exécutif de la CSN | (JAUNE) |
| Membres des comités exécutifs des fédérations et des autres conseils centraux | (JAUNE) |

**sans droit de parole ni de vote**

| | |
|---|---|
| Les délégué-es dont le syndicat est conditionnel | (BLEU) |
| Les visiteuses et les visiteurs | (BLEU) |
| Les invité-es | (BLEU) |
| Les retraité-es | (BLEU) |
| Les membres des comités | (BLEU) |
| Les journalistes | (BLEU) |

**Procédure**

Le congrès utilise le code des règles de procédure de la CSN pour se guider.
Chaque délégué-e a dans son porte-documents ou peut télécharger un exemplaire de ce code de même qu'un tableau synoptique des principales procédures utilisées.

**Questions de privilège**

Les personnes désirant soumettre une question de privilège au congrès doivent le faire par écrit au secrétariat général du congrès avant le mercredi 12 juin à 16 h, à la salle 522 B.
Le comité des questions de privilège étudiera l'ensemble des demandes et, en fonction du temps alloué, déterminera lesquelles seront présentées au congrès et dans quel ordre.
Les critères guidant le comité des questions de privilège dans ses choix sont l'importance et l'urgence de la question soumise.

**Ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par le congrès. Toute modification à cet ordre du jour doit être approuvée par le congrès.

## Procédure d'élections

### Mise en candidature

Des formulaires de déclaration de candidature pour les postes au comité exécutif et au conseil syndical sont disponibles au secrétariat général du congrès à la salle 522 B.

Le formulaire de déclaration de candidature doit recueillir l'appui de cinq délégué-es officiels, être dûment signé par la candidate ou le candidat avec l'indication précise du poste auquel elle ou il pose sa candidature et être remis au secrétariat général du congrès avant le jeudi 13 juin 2019, à midi.

Les mises en candidature se font en plénière, le jeudi 13 juin, à 16 h 15. Une période de temps est prévue à l'ordre du jour pour entendre les interventions des candidates et des candidats aux postes où il y a élection. Des copies des formulaires de déclaration de candidature seront distribuées aux délégué-es en cours de congrès. Une infolettre du 37e congrès sera consacrée aux élections et les candidates et candidats pourront faire connaître leur candidature dans le format autorisé par la présidence des élections.

### Élections

Le bureau de vote, situé dans la salle 519 A et B, sera ouvert le vendredi 14 juin 2019, entre 12 h et 14 h. La ou le secrétaire des élections aura assigné une scrutatrice ou un scrutateur à chaque bureau de scrutin, de même qu'une ou un secrétaire.

Chaque candidate ou candidat a droit à une représentante ou un représentant officiel dans chaque bureau de vote. Cette représentante ou ce représentant doit remettre à la scrutatrice ou au scrutateur une lettre de procuration signée par la candidate ou le candidat.

### Fonctionnement

La ou le secrétaire des élections aura fait imprimer d'avance des bulletins de vote d'une couleur différente pour chacun des postes où il y a élection.

La liste des délégué-es officiels accrédités est établie par ordre alphabétique et répartie de manière à ce que chaque scrutatrice ou scrutateur ait un nombre à peu près égal de noms.

À chaque bureau de scrutin, les lettres de l'alphabet, en gros caractères, servent de guide aux délégué-es pour savoir à quel bureau ils doivent se présenter pour voter.

Le vote se prend à scrutin secret sous la surveillance générale de la présidence des élections.

Chaque délégué-e officiel qui se présente à un bureau de vote doit porter, bien en vue, sa carte d'identification (cocarde blanche).

La scrutatrice ou le scrutateur appose ses initiales sur le bulletin de vote avant de le remettre à la ou au délégué-e officiel qui se présente pour voter. Après le dépôt des bulletins dans la boîte de scrutin placée bien en vue, la ou le secrétaire raye le nom du ou de la déléguée qui vient de voter. Ce ou cette déléguée vote en marquant d'une croix ou d'un crochet la case correspondant au nom de la candidate ou du candidat de son choix.

Les candidates et candidats sont élus à la majorité absolue des voix. À défaut de la majorité absolue, à chaque tour de scrutin, la candidate ou le candidat ayant reçu le moins de votes est éliminé.

Aussitôt après la fermeture des bureaux de scrutin, la scrutatrice et le scrutateur, en présence des représentantes et des représentants des personnes candidates qui sont sur les lieux, dépouillent le scrutin et font rapport à la ou au secrétaire des élections. Cette dernière ou ce dernier procède à la compilation générale, en présence des scrutatrices et des scrutateurs, des secrétaires et des représentantes et représentants qui désirent y assister, fait vérifier sa compilation et fait rapport sans délai à la présidence des élections, qui elle, communique aux représentantes et aux représentants des candidates et des candidats le résultat du scrutin.

À l'ouverture de la séance du congrès qui suit l'élection, la présidence des élections communique officiellement au congrès le résultat du scrutin. Si aucun autre tour de scrutin n'est nécessaire, la présidente ou le président des élections proclame les personnes élues et procédera lors de la clôture du congrès à l'installation des dirigeantes et des dirigeants choisis pour former le comité exécutif et le conseil syndical du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN.

Si une élection est contestée, elle doit l'être dans les trente (30) jours de la clôture du congrès. Seule une candidate ou un candidat défait peut contester l'élection au poste pour lequel elle ou il avait posé sa candidature.